

PRESTATIONS À LA CHARGE DU BAILLEUR	HT	TTC		
TAUX DE GESTION sur encaissement par lot (minimum mensuel perçu: 15 € TTC)	6 %	7,2 %		
Frais administratifs mensuels	4,16€	5€		
Honoraires de gestion des Garanties Loyers Impayés (sous réserve d'adhésion)	0,16%	0,20%		
Fiche de renseignement d'aide à la déclaration des revenus fonciers modèle annexe A n°2044	45,83€	55€		
Transmission du dossier contentieux à l'huissier (hors bien soumis à GLI)	au réel, vacation horaire			
Transmission du dossier contentieux à l'avocat (hors bien soumis à GLI)				
Suivi dossier sinistre (représentation, expertise, réception travaux suite sinistre, ..)				
Réception travaux (hors sinistre)				
Représentation en Assemblée Générale (y compris déplacement)				
Représentation commission de conciliation ou juridiction de proximité				
Constitution dossier de financements ou subvention tous organismes				
Préparation et transmission huissiers pour signification congés				
Honoraires de vacation pour prestations ponctuelles			37,50€/30min	45€/30min
Tranmsmission du dossier de fin de mandat			83,33€	100€

GARANTIES OPTIONNELLES À LA CHARGE DU BAILLEUR	TTC
Garantie des loyers Impayés "Intégr'ALL" (ALLIANZ)	2,30% TTC du quittancement (dont 0,2% de frais de gestion)
Taux Garantie Recouvrement des Loyers Impayés	1,28% TTC du quittancement
Taux Garantie Vacance Locative sur quittancement : extension GLI uniquement	2,00% TTC du quittancement

PRESTATIONS À LA CHARGE DU BAILLEUR ET DU LOCATAIRE	Honoraires TTC charge du bailleur	Honoraires TTC charge du locataire
LOCATION APPARTEMENTS/MAISON Résidence Principale		
Honoraires de Négociation	Complément jusqu'au mini perçu ci dessous	S/O
Honoraires de visites, constitution du dossier et rédaction du bail	10€/m2 surf hab (min perçu 375€ttc)	10€/m2 surf hab
Honoraires d'état des lieux	3€/m2 surf hab (min perçu 75€ ttc)	3€/m2 surf hab
Supplément état des lieux location meublé	50€	S/O
Rédaction avenant bail (à la charge de la partie diligente)	160€	160€
Rédaction avenant pour changement colocataire	200€	200€
Honoraires état des lieux de sortie (en cas de fin de mandat de gestion)	150€	/
LOCATION APPARTEMENTS/MAISON Résidence secondaire ou bail Code Civil		
Honoraires de visites, constitution du dossier, rédaction du bail et état des lieux	1 mois de loyer CC	1 mois de loyer CC
LOCATION LOCAUX COMMERCIAUX		
Honoraires de visites et constitution du dossier	12% du loyer annuel	20% du loyer annuel
Rédaction autorisation cession de bail ou fonds de commerces	160€	160€
Rédaction avenant suite cession de bail commercial ou fonds de commerce (frais de dossier et rédaction)	/	240€
Rédaction bail ou avenant renouvellement bail	350€	350€
LOCATION LOCAUX PROF. ET BUREAUX		
Honoraires de visites et constitution du dossier	10% du loyer annuel	10% du loyer annuel
Rédaction autorisation cession de bail	160€	160€
Rédaction bail ou avenant renouvellement bail	350€	350€
LOCATION GARAGE OU PARKING		
Frais de dossier + rédaction de bail pour les box, garages, emplacements de parking	1 mois de loyer CC	1 mois de loyer CC

BARÈME TRANSACTION AU 01/10/2024

*Nos honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Taux de TVA applicable 20%

VENTE D'IMMEUBLES À USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL *	Honoraires TTC*
Prix de mise en vente inférieur à 60 000€	8% (montant minimum 3 000€ ttc)
Prix de mise en vente entre 60 001€ et 150 000€	7%
Prix de mise en vente entre 150 001€ et 300 000€	6%
Prix de mise en vente supérieur à 300 001€	5%
Exception en cas d'honoraires à la charge de l'acquéreur	
Prix perçu par le vendeur inférieur à 60 000€	8% (montant minimum 3 000€ ttc)
Prix perçu par le vendeur entre 60 001€ et 150 000€	7%
Prix perçu par le vendeur entre 150 001€ et 300 000€	6%
Prix perçu par le vendeur supérieur à 300 001€	5%
VENTE DE TERRAIN *	Honoraires TTC*
Prix de mise en vente d'un terrain avec permis de construire	8%
Prix de mise en vente d'un terrain sans permis de construire	10%
Exception en cas d'honoraires à la charge de l'acquéreur	
Prix perçu par le vendeur d'un terrain avec permis de construire	8%
Prix perçu par le vendeur d'un terrain sans permis de construire	10%
VENTE D'IMMEUBLES À USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL, CESSION FONDS OU CESSION DROIT AU BAIL COMMERCIAL*	Honoraires TTC *
Prix de mise en vente	9%
Exception en cas d'honoraires à la charge de l'acquéreur	
Prix perçu par le vendeur	9%
VENTE DE PARKING OU GARAGE*	Honoraires TTC *
Prix de mise en vente	3 500 euros
Exception en cas d'honoraires à la charge de l'acquéreur	
Prix perçu par le vendeur	3 500 euros
AVIS DE VALEUR Honoraires maximums	Honoraires TTC*
Rapport écrit et détaillé - Si pas de projet de vente	200 euros
Offert en cas de mise en vente dans notre agence	OFFERT

Honoraires à la charge de l'acquéreur : nos honoraires sont calculés sur le prix perçu par le vendeur